



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

## Universitätsbibliothek Paderborn

### Œuvres D'Architecture

Scamozzi, Vincenzo

Paris, 1764

Art. II. Des cinq différentes especes de colonnes.

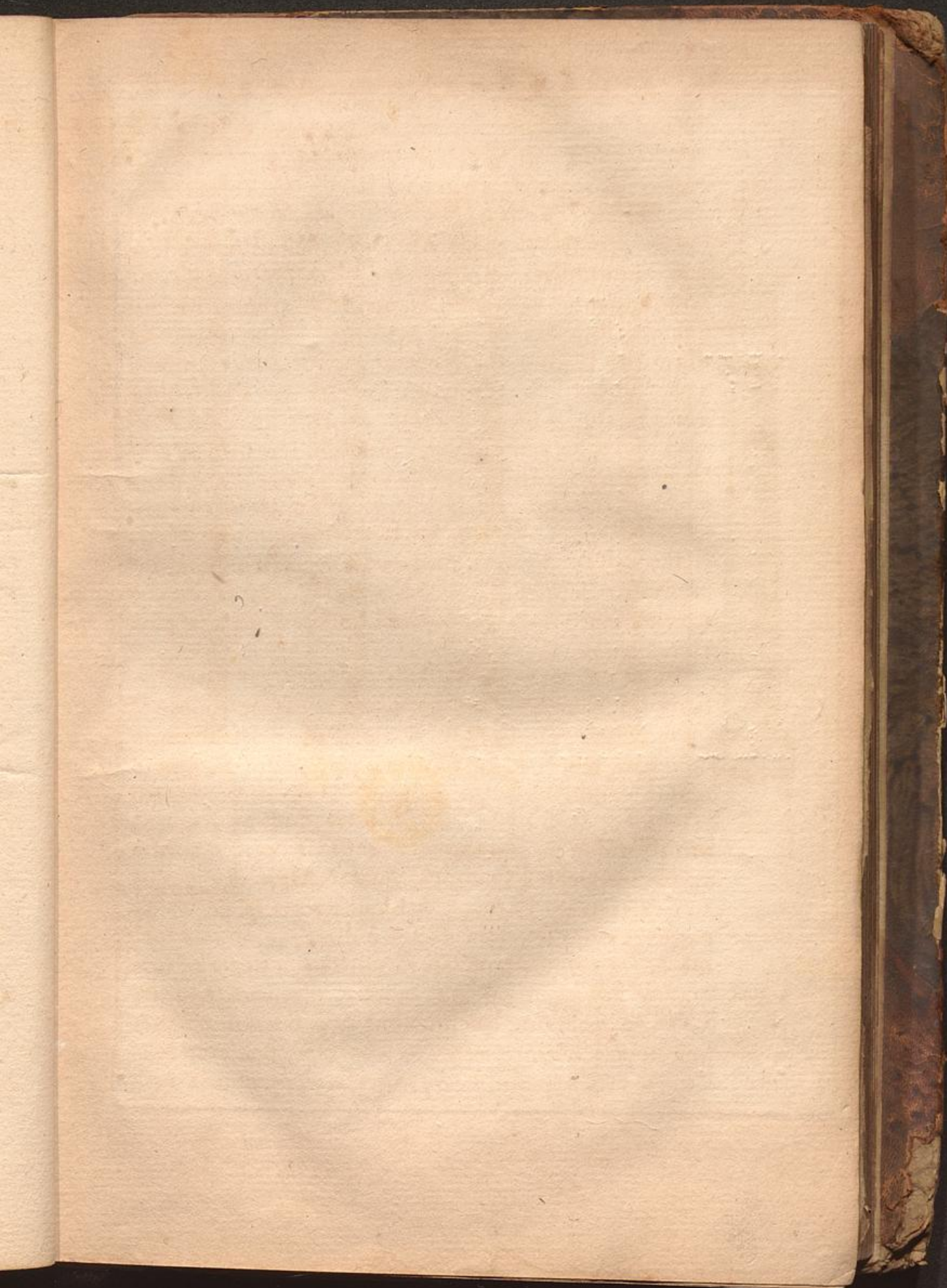
**urn:nbn:de:hbz:466:1-35944**

## A R T I C L E I I.

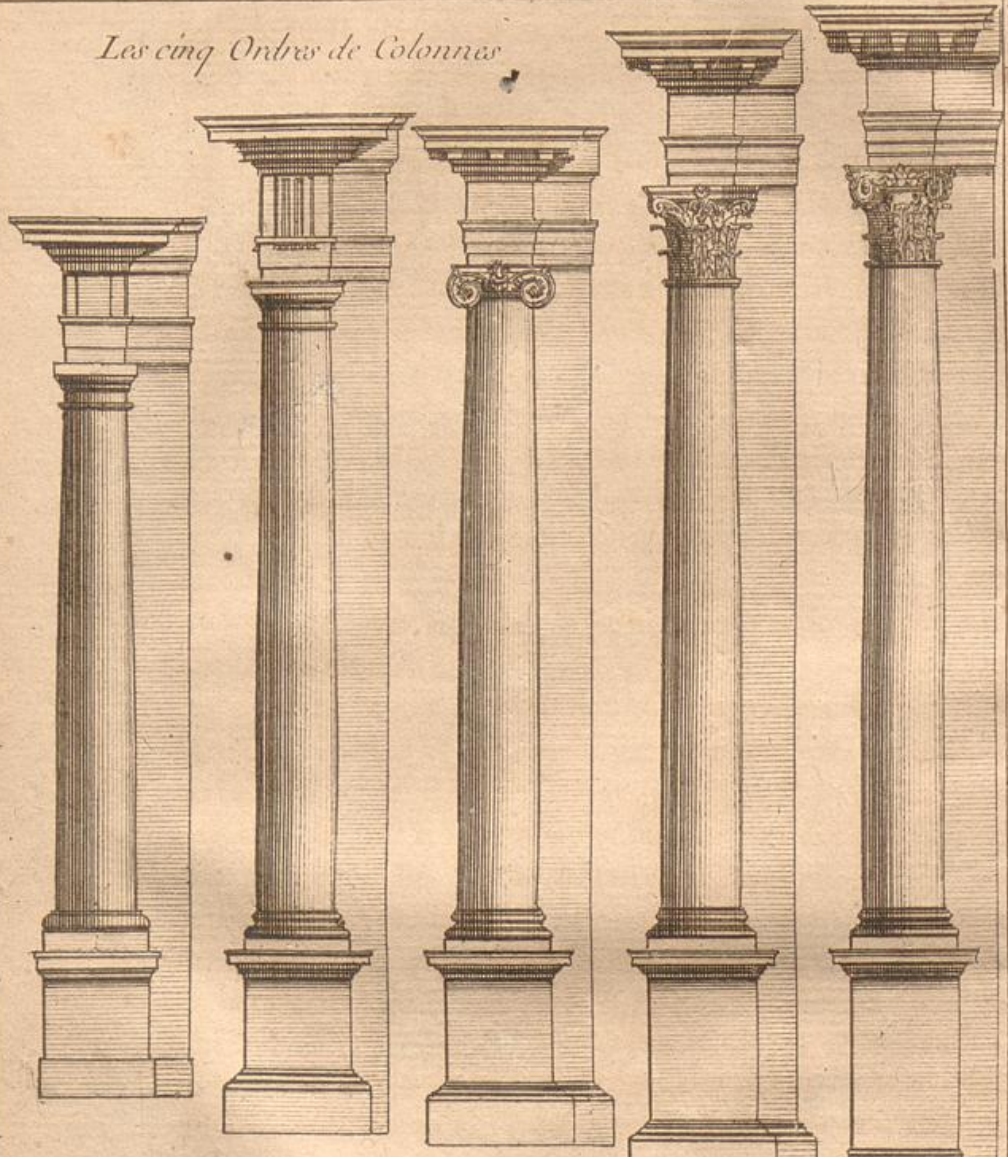
*Des cinq différentes especes de colonnes.*

Il y a, selon tous les Auteurs, anciens & modernes, cinq Ordres ou cinq especes différentes de colonnes, savoir l'Ordre Toscan, le Dorique, l'Ionique, le Romain & le Corinthien. Quelques-uns, omettant le Romain, placent le Corinthien immédiatement après l'Ionique, & l'Ordre Composite après le Corinthien. Au reste ces deux derniers Ordres ont leurs proportions, modules, formes & mesures fort peu différentes l'une de l'autre, tant dans leurs piédestaux, que dans leurs colonnes & leurs entablemens. Les Grecs & les Romains ont orné & enrichis de ces différens Ordres leurs édifices, tant sacrés que profanes, employant tantôt l'un & tantôt l'autre, selon qu'ils jugeoient qu'ils y étoient plus convenables.

Premierement, le Toscan étant massif & solide dans son tout & dans ses parties, paroît propre à soutenir un grand poids, & tient pour ainsi dire de la nature du géant. Le Dorique présente une fermeté & une liaison dans ses triglyphes & ses métopes, qui le rendent semblable à un *Hercule*. Aussi les Anciens ont-ils toujours employés cet Ordre aux temples consacrés à cette Divinité, qu'ils estimoient le plus fort de tous les Dieux. L'Ionique, dans sa taille élégante & dans le choix de ses parties, joint à la forme de ses volutes & de ses modillons, a une certaine gravité qui tient quelque chose du genre féminin. L'Ordre Romain, que quelques-uns ont jusqu'à présent appelé *Ordre mixte ou composé*, pourroit également être appelé *héroïque*, relativement à la ma-



*Les cinq Ordres de Colonnes*



Toscan

Dorique

Ionique

Corinthien

Roman



jesté de son chapiteau, de ses volutes, de ses feuilles de chêne, & de sa corniche, qui est des plus ornées. Enfin l'Ordre Corinthien, le plus délicat & le plus léger de tous, dont le chapiteau est décoré de feuilles d'acanthé ou d'olivier, symbole de la paix & de la douceur, tient beaucoup de la grace & de la beauté d'une jeune fille bien proportionnée. Aussi doit-on mettre toujours ce dernier Ordre au dessus de tous les autres. On peut voir sur la *planche premiere* le caractere & la différence de ces cinq especes de colonnes réduites à une même grandeur de module, & représentées avec les bases, les chapiteaux, & les entablemens qui conviennent à chacun de ces Ordres (1).

Il nous reste à examiner l'opinion des personnes qui prétendent que les bandes & les ceintures rustiques qu'on applique aux bâtimens, peuvent former une espece d'Ordre particulier, sans faire reflexion qu'on ne doit pas proprement donner le nom d'Ordre d'Architecture à une composition qui n'a ni colonne, ni piédestal, ni entablement particulier, tels que les autres Ordres en ont ; ces sortes de bandes rustiques n'étant rien autre chose qu'une maniere particuliere de travailler l'ouvrage pour le rendre grossier, pauvre & simple.

Au reste cette maniere de lier les pierres avec des bandes d'une certaine façon, peut également se pratiquer dans tous les Ordres, en conservant toujours la proportion des membres & des parties de chaque Ordre, sur-tout si ce travail rustique est

(1) On remarquera que le Graveur s'est trompé sur cette planche dans la disposition des cinq Ordres, ayant mis le nom & le chapiteau de l'Ordre Corinthien, à la quatrieme colonne, où devoit être placé l'Ordre Romain. Au contraire, il a donné le titre & le chapiteau de l'Ordre Romain, à la 5<sup>e</sup> colonne, dont le piédestal & le fust sont Corinthiens.

tellement disposé que les Ordres solides & ceux qui sont plus délicats conservent le caractère qui leur est propre, par le plus ou le moins de relief de ces bossages ; laissant la pierre comme brute & pointillée avec le marteau dans les uns, & la travaillant plus ou moins dans les autres, selon que l'Ordre plus ou moins délicat le requiert, comme nous pourrions l'expliquer plus au long ailleurs.

---

ARTICLE III.

*Du module & de la division de ses parties.*

Comme les édifices de conséquence sont rarement sans colonnes, que l'on doit considérer comme la principale partie des Ordres, le module doit être tiré de leur diamètre inférieur, & cette grandeur doit régler les mesures & les proportions, non seulement des bases & des chapiteaux des colonnes, mais encore des différentes parties de leurs piédestaux, ainsi que celles des entablemens qui se mettent au dessus des colonnes. C'est ce que *Vitruve* nous apprend, lorsqu'il dit qu'il faut prendre une partie qui fasse le module, & que ce module doit être égal à la grosseur de la colonne par le bas. C'est encore du module qu'il entend parler, lorsqu'il ajoute que *l'ouvrage se connoît par la quantité des modules, & que le module sert encore à en mesurer les parties.*

Au reste le terme de *module* ne signifie rien autre chose que *mesure*. *Vitruve* & ceux qui ont suivis cet Auteur s'en étant servis, ce mot est devenu propre à l'Architecture, non pas en qualité de mesure fixe & déterminée, comme seroit le pied, la brasse, le palme, & les autres mesures semblables, ainsi que quel-